



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE ET FAMILIALE 2025

NOTRE DAME DE LA FERRAGE

COMPTE RENDU DU 28 FEVRIER 2025

La réunion est ouverte à 11 heures

Participants :

- Représentant la Direction : Mme Barbara COMTI
- Représentant l'Organisme Gestionnaire : Mme Jacky BOUDEY : Vice-Présidente
- Représentante du Personnel : Mme Sandy MICHELOZZI-ROQUES
- Représentante des Résidents : Mme Marguerite FRITZ
- Représentants des familles :
 - o Mme Liliane LE GALL
 - o M. Guy PIGNARD

Ordre du Jour :

- 1 - Actualisation et mise en forme du DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE
- 2 – Mise à jour du REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Après un tour de table la séance est ouverte pour actualiser et formaliser les documents.

1 - DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

L'essentiel des modifications porte sur l'actualisation du document, au niveau des documents à fournir et des conditions d'accueil.

Des précisions sont apportées quant à la prise en charge et au retour de la personne accueillie, qui doit être garantie par une personne référente.

2 – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le document n'a pas connu de modifications majeures. Il rappelle les règles essentielles au bon fonctionnement de l'Accueil de Jour.

Thèmes futurs :

Rappel des thèmes futurs proposées par Mme Sonia VESPIGNANI-DAVID lors dernière réunion du Conseil de la Vie Sociale

- Règlement intérieur
- Contrat de séjour EHPAD
- Projet d'Etablissement



Association Notre Dame de la Ferrage

Prochaine réunion du Conseil

Afin de respecter les règles de fonctionnement du Conseil, il y a lieu de prévoir la prochaine rencontre avant fin juin.

La date du 06 Juin 2025 à 10h00 est fixée.

Au cours de cette réunion de nombreuses idées et suggestions ont été échangées dans un climat très agréable. Les documents vont être mis en forme et validés par les différents intervenants avant présentation à Mme S. VESPIGNANI-DAVID, puis au Conseil d'Administration pour mis en place définitive.

La séance est levée à 13 heures.

La Convention Collective Nationale des Établissements Privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif, du 31 octobre 1951 s'applique à l'établissement.